

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BONZAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2025

PRESENTS (13) : Nathalie NOEL – Julie BASSET – Gilles BEGUIN – Pierre FLORAS – Benoit SEILLERY – Bruno LACAZE – Jean-Luc DARQUEST – Laurent VIDAL – Nelly REYGADE – Didier BASSET – Jean-Luc LETERME- Karine MUNOZ – Cindy NEBOUT

EXCUSES (1) : Annick IRDEL (pouvoir Nathalie NOEL)

ABSENTS (1) : LARAPIDIE Eric

Secrétaire de séance : Nelly REYGADE

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération portant sur la suppression d'un poste d'adjoint suite à la démission de Monsieur LETERME (1^{er} adjoint) et à la signature du courrier du préfet le 03 mars 2025. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

DELIBERATION 2025-03-01

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES LA DELIBERATION 2024-08-03 SUR LES TARIFS DES CONCESSIONS-CAVURNES-COLOMBARIUM :

La présente délibération a pour objet de détailler les tarifs des concessions (Concession en terre ou concession caveau) :

La tarification sera la suivante :

- Concession Terre 2 * 1 m (30 ans) : 60 € le m², soit 120 € concession Terre
- Concession Terre 2 * 1 m (50 ans) : 90 € le m², soit 180 € concession Terre
- Concessions caveau 3 * 1.5 m (30 ans) : 60 € le m², soit 270 € concession Caveau
- Concessions caveau 3 * 1.5 m (50 ans) : 90 € le m², soit 405 € concession Caveau
- Concession Caveau 3 * 2.5 m (30 ans) : 60 € le m², soit 450 € concession Caveau
- Concession Caveau 3 * 2.5 m (50 ans) : 90 € le m², soit 675 € concession Caveau
- Case columbarium 15 ans : 450 €
- Renouvellement Case columbarium 15 ans : 60 €
- Jardin du Souvenir : gratuit
- Caverne 1 * 1 m (30 ans) : 60 €
- Caverne 1*1 m (50 ans) : 90 €

Le règlement intérieur du cimetière sera mis à jour en ce sens.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le détail des tarifs indiqués.

Nombre de votants : 14

Votes POUR : 14

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.**

DELIBERATION 2025-03-02 : SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Par délibération 2020-05-01 en date du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé le nombre total d'adjoints au Maire de Bonzac à 4 postes.

Par délibération du même jour, Monsieur LETERME Jean-Luc a été élu 1^{er} adjoint au Maire de Bonzac.

Par courrier adressé à Monsieur le Préfet, Monsieur LETERME Jean-Luc a demandé au représentant de l'Etat de bien vouloir accepter sa démission.

Par courrier en date du 3 mars 2025, Monsieur le Préfet de la Gironde a fait droit de la demande de Monsieur LETERME Jean-Luc.

Conformément aux articles L 2122-7-2 et L2122-14 du CGCT, il importe à présent au Conseil Municipal de pourvoir, dans les 15 jours qui suivent, au remplacement ou non de poste d'Adjoint au Maire ainsi vacant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SUPPRIMER** le poste d'Adjoint au Maire ainsi vacant et de réduire à 3 le nombre de Adjointes.

- **DE REMONTER L'ORDRE DES ADJOINTS**, les adjoints suivant le rang du poste supprimé monteront automatiquement dans le rang supérieur.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour sera et envoyé à la préfecture.

Nombre de votants : 14

Votes POUR : 14

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.**

Questions diverses :

-PLUI-HD : suite à la présentation de Mme ESCOFFIER, le diaporama présenté ce jour, sera adressé aux élus, ainsi que le règlement écrit du PLUI, et le plan de zonage de la commune de BONZAC.

Il a été indiqué dans le cadre de cette présentation, que les zones encore constructibles de la carte communale existante n'ont pas été réduites.

De plus, le constat réalisé sur la commune montre une possibilité de construction d'habitation.

D'autre part, le recensement réalisé a établi la présence de 28 logements vacants.

Un tirage grand format du zonage de BONZAC est disponible à la mairie.

Des réunions publiques de présentation du PLUI-HD seront programmées sur l'ensemble du territoire dont une à Bonzac.

-Salle des Fêtes : Nettoyage local à Balai. Prévoir l'achat d'un balai avec franges.

La sono de la commune ne reste accessible que pour les manifestations de la mairie, de l'école et de l'association Passerelle.

-Subventions associations : proposition de 2000 € pour le comité des fêtes, 150 € pour les Amis de Saint-Genès/ Passerelle et pour le comité de Jumelage de Guitres/Schluden qui fête ses 30 ans d'existence / 50 € pour les autres associations.

-Jumelage :

30 ans anniversaire : Repas organisé le Samedi soir 31 mai à Bonzac,

-Tarif Salle Foyer Communal : proposition d'augmentation du tarif de la salle pour les hors communes à 500 € à partir de 2026.

Le règlement intérieur sera modifié afin d'indiquer que la salle ne pourra être loué que deux fois dans l'année pour les gens de la commune.

-Bulletin Municipal :

Prochaine parution prévue octobre / novembre 2025 par rapport à la période pré-électorale

-Prochain Conseil Municipal :

Vote du Budget - délibération du PLUIHD – autres délibérations....

La séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Nelly REYGADE



Jean-Luc DARQUEST